

Conditions de ventes Gite de Groupe



- La réservation est définitive après signature du contrat qui est à **nous adresser avec l'acompte de 25%** du montant de votre séjour.
- Le solde du séjour est <u>obligatoirement</u> versé au plus tard **le jour de votre arrivée** (vous pouvez solder votre dû par anticipation : chèques vacances, subvention CE, chèque(s) bancaire(s), espèces ou carte bancaire)
- Vous devez vous assurer que les participants au séjour ont contracté une assurance responsabilité civile :
 - si vous avez l'option « villégiature » elle peut couvrir vos frais en cas d'annulation, se renseigner auprès de votre assurance,
 - vous pouvez prendre une assurance annulation, nous vous mettrons en relation avec l'agent d'assurance que nous avons retenu.

En cas d'annulation de votre séjour, nous appliquerons les conditions générales inscrites aux dos du contrat de réservation de la Fédération Nationale des Gites de Frances que vous aurez signés.

- Vous devez compléter **la décharge piscine** « engagement relatif à la mise à disposition de la piscine durant votre séjour » qui est à imprimer et à nous remettre complétée à votre arrivée.
- Le **versement de la caution** se fait à l'état des lieux lors de votre arrivée :
 - Gite de groupe : 600€ pour le weekend 900€ pour la semaine.
 - Pour les autres capacités de gite (étable, Maison) le montant se trouve sur le contrat de location.
- Le propriétaire gérant et le locataire conviendront au plus tard l'avant-veille ou conformément au contrat, de la fin du séjour et de l'heure de restitution des clés et de l'état des lieux.

Le dépôt de garantie sera alors restitué, s'il n'y a aucun dégât. Dans le cas contraire, la caution sera restituée déduction faites de la réparation. Le propriétaire gérant se réserve le droit de restituer la caution par courrier dans un délai maximum d'une semaine après le départ du locataire, seulement, dans le cas ou l'état des lieux ne pourrait se faire dans des conditions normales à la fin du séjour du fait du locataire ou du propriétaire.

 <u>Dans le cadre de la Loi sur internet</u>: « le propriétaire décline toute responsabilité pour l'utilisation faite lors du séjour. Seul le client est responsable de l'usage qu'il en sera fait pour la période de location du gîte rural ou de groupe (contrat de réservation faisant foi) »

L'Etat des Lieux est confirmé par les signatures à l'arrivée et au départ, par le locataire et le propriétaire.

Le tarif de location comprend :

- Draps de lits et linge de maison à disposition (torchons, nappes, maniques,...)
- Kit d'alimentation et d'entretien pour votre arrivée,
- Forfait électricité attribué suivant la capacité de location (incluant eau chaude et lumière),
- Mise à disposition du bois de chauffage*en saison,
- L'accès libre et l'entretien de la piscine (ouverte d'avril à octobre et chauffée si la saison le permet),
- Mise à disposition des équipements de loisirs (aires de jeux extérieures et intérieure)
- Fourniture du gaz pour la cuisine et la Plancha.

^{*}mise à disposition du bois de chauffage pour une consommation normale de 8 buches par jour en moyenne.